La Gazette.fr, 22 juillet 2015

SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE

Le Sénat préconise de limiter les exceptions au principe selon lequel le silence vaut acceptation

Publié le 21/07/2015 • Mis à jour le 22/07/2015 • Par Ugo Chauvin • dans : Actu juridique, France

© Sénat

Le principe selon lequel "le silence de l'administration vaut acceptation" devra être mis en oeuvre par les collectivités territoriales et leurs établissement publics le 12 novembre 2015. Dans un souci de clarté, un rapport d'information sénatorial préconise d'ores et déjà de limiter le nombre d'exceptions, déjà nombreuses, pour les collectivités territoriales.

.

Phoca PDF